


DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

POUR TOUTE INFORMATION : CONTACTEZ LE BACKOFFICE

 : 01.80.48.23.81

 : BACKOFFICE@BIENPREVOIR.FR

Le présent document est un élément essentiel de la relation entre le Client et son Conseiller. Il résume toutes les informations légales que le Conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au Client dès le début de la relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Statuts légaux et autorités de tutelles

BIENPRÉVOIR.FR est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 08041353.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS <https://orias.fr/welcome>, au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), numéro d'adhérent E001699, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dont l'adresse courrier est : 17, Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

- **IAS** (Intermédiaire en Assurance), « Courtier » catégorie b, soit courtier non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. L'intermédiaire informe le souscripteur éventuel qu'il peut lui être communiqué, à sa demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles il travaille.

- **IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements), catégorie « mandataire non exclusif ». BIENPRÉVOIR.FR est mandaté par GE Money Bank (Siège social : Tour Europlaza 92063 Paris La Défense Cedex).

- Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont l'adresse courrier est : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 09 et l'adresse internet : <http://acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- **BIENPRÉVOIR.FR** dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Ces polices sont souscrites auprès de CGPA.

- **BIENPRÉVOIR.FR** est titulaire de la carte professionnelle de transactions immobilières N° T13166, délivrée le 02 Novembre 2009 (PARIS).

Activités	Couvertures	
	Responsabilité civile N° RCPIP0105	Garantie Financière N° GFII0015
IAS	2 528 750 € par sinistre et par an	0 €
CIF	1 517 250€ par sinistre et par an	0 €
IOBSP	1 517 250€ par sinistre et par an	0 €
Transaction immobilière	1 517 250 € par sinistre et par an	30 000 €

BIENPRÉVOIR.FR s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur

www.anacofi.asso.fr

Partenaires

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
Assurance Epargne Pension (Groupe BNP Paribas Assurance)	Assureur	Courtage	Commission
Apicil Assurance	Assureur	Courtage	Commission
Generali Vie	Assureur	Courtage	Commission
AG2R La Mondiale	Assureur	Courtage	Commission
La Mondiale Europartner	Assureur	Courtage	Commission
Oradea-Vie (Groupe Société Générale)	Assureur	Courtage	Commission
Swiss Life France	Assureur	Courtage	Commission
Swiss Life Lux	Assureur	Courtage	Commission
Spirica (Groupe Crédit Agricole Assurance)	Assureur	Courtage	Commission
Suravenir (Groupe Crédit Mutuel Arkéa)	Assureur	Courtage	Commission
Natixis Life	Assureur	Courtage	Commission
Wealins Wealth Insurer (Groupe Le Foyer)	Assureur	Courtage	Commission
GE Money Bank	Banque	Démarchage	Commission



Les noms des autres compagnies avec lesquelles BIENPRÉVOIR.FR a un accord seront communiqués sur simple demande.

Rémunération de BIENPRÉVOIR.FR

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, BIENPRÉVOIR.FR est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50%* de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Du fait de la perception des commissions, BIENPRÉVOIR.FR ne facture pas d'honoraires.

*Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par l'intermédiaire de la part d'un partenaire sur un client

Traitement des réclamations

Pour toute réclamation, BIENPRÉVOIR.FR peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier :

Service réclamation bienprevoir.fr 25 rue La Boétie 75008 PARIS

Par Téléphone :

01 80 48 23 81

Par mail :

conseiller@bienprevoir.fr

Vous pouvez également adresser vos réclamations aux médiateurs de l'ANACOFI, de l'AMF ou de l'ACPR :


Méiateur de l'ANACOFI

92 rue d'Amsterdam

75009 PARIS

Mme Marielle Cohen-Branche

Méiateur de l'AMF



Autorités des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

Médiateur de l'ACPR
Démarche à suivre sur le site de l'ACPR

BIENPRÉVOIR.FR s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au Client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiée.